

## SOMMAIRE de ce journal

- P. 1 : Le mot du Maire
- P. 2 : Le nouveau Conseil Municipal
- P. 3 : Budget 2020
- P. 4 : Comptes-rendus CM
- P. 9: Témoignages des infirmières
- P. 10 : La micro-crèche
- P. 11 : Infos Mairie
- P. 13 : Des Vendrennais à l'honneur
- P. 14 : Les entreprises
- P. 16 : Les associations
- P. 18 : Les associations solidaires
- P. 20 : Les blagues du CME
- P. 20 : L'agenda

# Le Vent Draine



## Le mot de Madame le Maire

Je suis très fière et honorée d'être reconduite en tant que maire, je ferai en sorte d'être à la hauteur de la tâche qui vient de m'être confiée.

Je suis très attachée à ma commune, à son histoire, à ses habitants, leur quotidien et leur avenir. Vous pouvez compter sur mon écoute et ma disponibilité. L'expérience du dernier mandat nous permettra d'aborder les dossiers rapidement et efficacement.

Encore merci aux élus de l'ancien conseil pour leur implication au service de la commune. J'ai apprécié l'engagement de chacun pour construire une réelle unité Vendrennaise.

Ce nouveau mandat commence de façon très particulière, notre vie vient d'être chamboulée par un adversaire invisible, le Covid 19, la gouvernance de la vie communale en fut affectée. Le confinement va peut-être remettre en cause certains projets qui ont motivé les nouveaux élus mais soyons optimistes pour rebondir et nous adapter comme nous avons toujours su le faire.

Je débute ce mandat entourée d'anciens élus engagés et expérimentés et vais pouvoir compter sur la force vive des nouveaux élus et leur enthousiasme.

**Avec ce bulletin vous aurez un mot sur le bruit et en page 12, un autre sur la prolifération des chats et un article sur le désherbage des trottoirs: je demande à chacun de faire des efforts pour le respect de la vie privée, combinons civisme et tolérance.**

Pour finir j'adresse un très grand merci à toutes celles et ceux qui ont œuvré pendant le confinement que ce soit pour le bien-être de nos résidents de la MARPA où pour les services rendus à la collectivité. Bravo à tous pour l'élan de solidarité manifesté et le respect des règles imposées pendant cette drôle de période.

Roselyne PHILIPART,  
Maire de Vendrennes



# Composition du Conseil Municipal 2020-2026



Roselyne Phlipart  
**Maire**  
2° Vice-Présidente du  
Conseil Communautaire



Pascal Lallemand  
**Adjoint**  
Vie associative et culturelle  
Conseiller Communautaire



Florence de Chabot  
**Adjointe**  
Social - Communication  
Conseillère Communautaire  
suppléante



Thierry Pineau  
**Adjoint**  
Bâtiments



Alain Chenoir  
**Conseiller délégué**  
Social



Gérard Gallard  
**Conseiller délégué**  
Voirie - Urbanisme  
Espaces verts



Patrice Rousselot  
**Conseiller délégué**  
Vie associative



Mélanie Loizeau  
**Conseillère Municipale**



Sandra Godet  
**Conseillère Municipale**



Delphine Merlet  
**Conseillère Municipale**



Valérie Chenu  
**Conseillère Municipale**



Stéphane Barbarit  
**Conseiller Municipal**



Mélanie Petiteau  
**Conseillère Municipale**



Rémi Seiller  
**Conseiller Municipal**



Sonia Chenouard  
**Conseillère Municipale**



Clément Recrosio  
**Conseiller Municipal**



Séverine Ripoche  
**Conseillère Municipale**



Yvon Boudeau  
**Conseiller Municipal**



Marie-Jeanne Godet  
**Conseillère Municipale**

## Les Commissions

### Social

Mme le Maire  
F. de Chabot  
A. Chenoir  
V. Chenu  
S. Godet  
S. Chenouard  
S. Ripoche  
M-J. Godet

### Bâtiments

Mme le Maire  
T. Pineau  
P. Lallemand  
G. Gallard  
Y. Boudeau  
R. Seiller  
S. Barbarit  
M. Loizeau  
P. Rousselot  
D. Merlet

### Communication

Mme le Maire  
F. de Chabot  
A. Chenoir  
M. Loizeau  
C. Recrosio

### Vie associative et culturelle

Mme le Maire  
P. Lallemand  
P. Rousselot  
M-J. Godet  
M. Petiteau  
C. Recrosio  
D. Merlet

### Voirie Urbanisme Espaces verts

Mme le Maire  
P. Lallemand  
G. Gallard  
Y. Boudeau  
R. Seiller  
S. Barbarit  
V. Chenu  
S. Chenouard

### Finances

Mme le Maire  
Les adjoints  
Les délégués  
S. Godet  
S. Ripoche

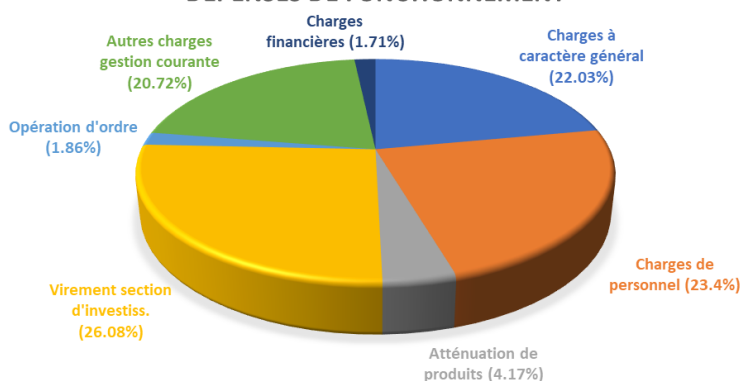
### Appels d'offres

Mme le Maire  
Les adjoints  
Les délégués

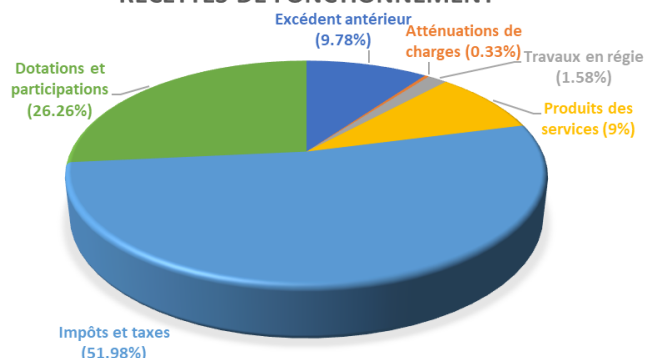
## Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Euros	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Euros
Charges à caractère général	278 810	Excédent antérieur	123 759
Charges de personnel	295 980	Atténuation charges de personnel	4 200
Atténuation de produits	52 792	Opérations ordre	20 000
Virement section investissement	330 052	Produits des services	113 950
Opérations ordre	23 576	Impôts et taxes	657 859
Autres charges de gestion courante	262 165	Dotations et participations	332 337
Charges financières	21 600	Autres produits gestion courante	11 370
		Produits exceptionnels	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 265 475</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 265 475</b>

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



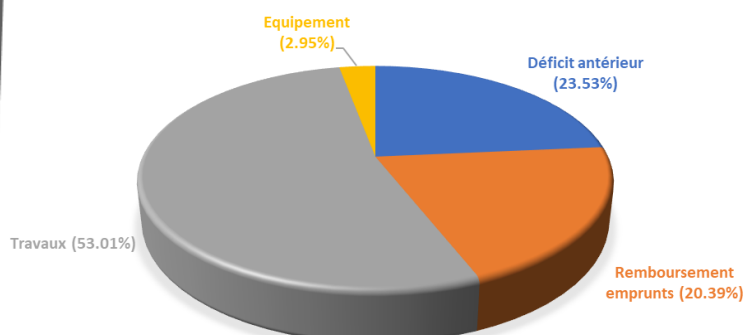
### RECETTES DE FONCTIONNEMENT



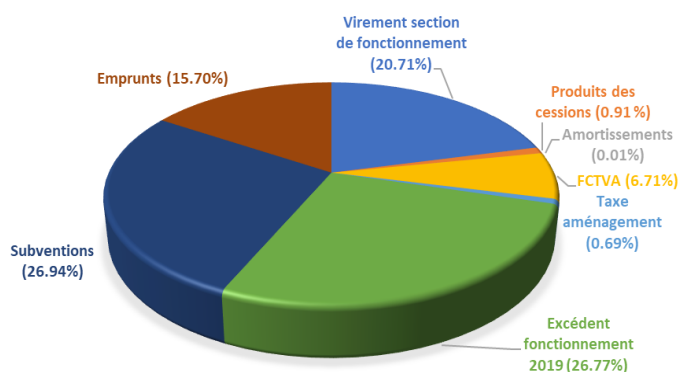
## Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Euros	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Euros
Déficit antérieur	375 018	Virement section fonctionnement	330 052
Remboursement des emprunts	325 000	Produits des cessions	14 500
Opérations d'équipements	844 850	Amortissement	23 576
Opérations d'ordre	40 670	FCTVA	107 000
		Taxe aménagement	11 000
		Excédent fonctionnement	426 602
		Subventions	429 315
		Emprunt	250 203
<b>TOTAL</b>	<b>1 593 738</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 593 738</b>

### DEPENSES INVESTISSEMENT



### RECETTES INVESTISSEMENT



Vous trouverez ci-contre les comptes-rendus. Toutes les décisions du Conseil Municipal font l'objet d'un affichage au tableau de la Mairie. Le Conseil Municipal est ouvert à tous, sans droit d'intervention. L'ordre du jour et l'intégralité du compte-rendu du Conseil Municipal sont diffusés, également, sur le site internet de la commune : [www.vendrennes.com](http://www.vendrennes.com)

## Séance du 10 décembre 2019

**Membres présents** : tous les membres en exercice

**Excusées** : Marie BELAUD, Maryse GRASSET, Manuella PARAUD et Muriel THURET

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2019 a été adopté à l'unanimité des membres présents

Monsieur Patrice ROUSSELOT a été nommé secrétaire de séance

### 1 – Travaux rue du Champ de la Foire – Demandes subventions Région et amendes de police

Des demandes de subvention vont être déposées auprès de la Région et du Département.

### 2 – Personnel communal – Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe et création d'un poste d'adjoint administratif

La gérante de l'agence postale quittant ses fonctions au 01.02.2020, son poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe sera supprimé, un poste d'adjoint administratif est créé pour sa remplaçante à compter du 02.01.2020

### 3 – Personnel communal – Mise en place du compte épargne temps (CET)

Il est mis en place afin de permettre aux agents qui le souhaitent, de mettre chaque année sur un "compte épargne" des jours de congés non pris (dans la limite de 5j/an). Possibilité de cumuler jusqu'à 60 jours sur ce compte.

### 4 – Personnel communal – Remboursement frais annexes formations

Deux agents ont effectué des formations. Leurs frais de repas vont leur être remboursés.

### 8°/ Remboursement temps de travail agents communaux

Un arbre privé est tombé sur la voie publique lors de la tempête du 14/10. Les agents communaux ont dégagé les trottoirs et rétabli l'écoulement des eaux. Le remboursement du temps passé va être sollicité auprès du propriétaire

### 9°/ Travaux en régie

Certains travaux réalisés par les agents communaux peuvent être valorisés en investissement. Pour 2019 : 16 473.19 €

### 10°/ Cession gratuite matériel assainissement à la Communauté de Communes (CCPH)

La commune cède gracieusement à la CCPH un SOFREL (boîtier d'autosurveillance) dont elle n'a plus l'utilisation.

### 11°/ Décisions modificatives

Les modifications nécessaires à l'exécution du budget ont été autorisées

### 12°/ Déclaration d'intention d'aliéner

La commune renonce à son droit de préemption sur une propriété située rue de la Touche Boudaud

### 13°/ Subvention au Comité des Fêtes

Attribution d'une subvention de 50 €

## Séance du 28 janvier 2020

**Membres présents** : tous les membres en exercice

**Excusées** : Marie BELAUD, Maryse GRASSET, Manuella PARAUD et Muriel THURET

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019 a été adopté à l'unanimité des membres présents

Monsieur Rémi SEILLER a été nommé secrétaire de séance

### 1 – Travaux rues du Champ de la Foire, de la Tendresse et allée des Tilleuls – Attribution du marché et demande de subventions

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie des rues ci-dessus dénommées, le marché est attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de 264 927.20 € HT. Les travaux devraient débuter en mai/juin 2020 par la rue du champ de la Foire. L'allée des Tilleuls et la rue de la Tendresse se feront en septembre 2020.

La demande de subvention déposée auprès de la Région va être modifiée, car elle accepte de subventionner les travaux de l'allée des Tilleuls et de la rue de la Tendresse.

### 2 – Prix de vente lotissement Musiciens 2

Le prix fixé en 2018 à 53 € HT/m<sup>2</sup> reste inchangé mais c'est la

TVA sur la marge qui s'appliquera soit un prix TTC de 62.80 €/m<sup>2</sup> (Adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

### 3 – Aménagement ancienne mairie en logements sociaux – Convention APL

Dans le cadre des travaux de transformation de l'ancienne mairie en logements sociaux, une convention va être conclue avec l'Etat afin que les futurs locataires puissent bénéficier de l'APL. (Adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

### 4 – Aménagement ancienne mairie en logements sociaux – Assurances dommages ouvrages

Une assurance "dommages ouvrages" va être contractée auprès de SMACL Assurances pour un montant de 5 289.15 € TTC (Adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)



### **5 – Ecole M. Godet – Attribution du forfait communal 2020**

La somme de 555 €/enfant est attribuée à l'école soit un total de 117 600 € pour 212 enfants

(Adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

### **6 – Convention avec l'OGEC St Joseph – les Herbiers**

Un enfant de la commune est scolarisé à l'école St Joseph – le Brandon en classe spécialisée. La commune n'étant pas en mesure d'accueillir cet enfant, une convention va être signée avec l'OGEC et une participation identique à celle versée à l'école Marie Godet soit 555 € est attribuée

(Adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

### **7 – Attribution des subventions – 1 ère partie**

Les subventions suivantes sont accordées :

Lycée Jeanne Delanoue : 50 € - AFORBAT : 200 € - MFR Bournezeau : 50 € - IME Les Herbiers : 50 € - IFACOM La Ferrière : 100 € - MFR Secondigny : 50 € - MFR Mauléon : 50 € - IREO St Fulgent : 50 € - MFR Horticole Mareuil/Lay : 50 €

### **8 – Attribution subventions aux associations locales**

La somme de 10 €/jeune de moins de 18 ans a été reconduite.

Les subventions suivantes ont été accordées : Club de Volley : 430 € - Club des jeunes : 450 € - USMV Football : 650 € - Tennis de table : 170 € (adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

### **9 – Convention "Base Adresse Locale" (BAL)**

La commune est la seule à pouvoir créer les adresses et par conséquent est libre de les diffuser. Pour permettre

l'amélioration dans la gestion de l'adresse, et en particulier l'information de l'ensemble des partenaires et la transmission rapide à tous des nouvelles adresses, Géoendée a mis en place depuis 2018 la Base Adresse Locale. (BAL), aujourd'hui opérationnelle sur la commune.

Une convention va être conclue avec Géoendée et la Communauté de Communes afin de les autoriser à publier les adresses de la commune en open data sur le portail de Géoendée. (Adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

### **10 – Opération "argent de poche" pour les jeunes**

Les chantiers se déroulent sur une ou plusieurs demi-journées auprès des services techniques, avec d'une indemnisation de 15 € par chantier. Face au succès de ce dispositif en 2019, il est décidé de le reconduire en 2020. (Adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

### **11 – Paiement de facture en investissement avant le vote du budget.**

Le budget n'étant pas encore voté, à l'unanimité par un vote à mains levées, le conseil municipal a autorisé le paiement en investissement de la facture d'achat d'une échelle 3 plans pour 362.08 € TTC

### **12 – Déclaration intention aliéner**

La commune renonce à son droit de préemption sur deux propriétés rue de la Touche Boudaud et rue du Vieux Château

**Questions diverses** : Terrain allée des Tilleuls : Un riverain envisage la vente de son fond de jardin en terrain constructible. Il va réaliser les études pour la desserte des réseaux et l'accès à la voirie et reprendra contact avec la commune

## **Séance du 3 mars 2020**

**Membres présents** : tous les membres en exercice

**Excusés** : Marie BELAUD, Maryse GRASSET, Chrystelle ARNAUD, Manuella PARAUD et Muriel THURET

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2020 a été adopté à l'unanimité des membres présents

Madame Béatrice SIAUDEAU a été nommée secrétaire de séance

### **1 – Vote du compte administratif 2019**

#### • Commune

	Réalisé		Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	971 379.88	1 194 031.73		
<b>Résultat fonctionnement</b>		<b>222 651.85</b>		
Section d'investissement	1 448 623.80	631 942.58	301 323.00	249 379.00
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>816 681.22</b>		<b>51 584.00</b>	

Le compte administratif 2019 présenté par Mme le Maire est accepté par un vote à bulletins secrets (13 votants – 13 OUI)

#### • Lotissement des Musiciens 1

	Réalisé	
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 243.48	0.00
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>1 243.00</b>	
Section d'investissement	0.00	0.00
<b>Résultat d'investissement</b>		

Le compte administratif 2019 présenté par Mme le Maire est accepté par un vote à bulletins secrets (13 votants – 13 OUI)

- Lotissement des Musiciens 2

	Réalisé	
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	206 023.98	206 023.79
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0.19</b>	
Section d'investissement	205 303.79	204 588.88
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>714.91</b>	

Le compte administratif 2019 présenté par Mme le Maire est accepté par un vote à bulletins secrets (13 votants – 13 OUI)

## 2 - Approbation du compte de gestion 2019

Le compte de gestion réalisé par le Trésor Public (équivalent du compte administratif réalisé par le Maire) a été adopté par un vote à mains levées : 14 votants – 14 OUI

### Présentation de l'analyse financière

Une analyse financière a été réalisée par un cabinet indépendant (JMS consultant). Pour l'année 2019 :

- *les dépenses de fonctionnement* ont progressé de 9% en raison de la hausse des charges exceptionnelles (+ 75 000 €) avec les effets du reversement de l'excédent du budget assainissement à la CCPH

Rapportées à l'habitant, ces dépenses atteignent 527 €/habitant (645 €/habitant pour une commune de même strate)

- *les recettes de fonctionnement* ont progressé de 2.7% (hors produits des cessions d'immobilisation en raison de la progression des impôts (hausse des bases) et taxes

Rapportées à l'habitant, ces recettes atteignent 655 €/habitant (792 €/habitant pour une commune de même strate)

- l'encours de la dette diminue pour atteindre 692 500 € au 31/12/2019 (non inclus un prêt relais subventions de 200 000 €). Cela représente la somme de 400 €/habitant (599 €/habitant pour une commune de même strate)

La capacité de désendettement représente 2.8 années pour rembourser le capital de la dette

## 3 – Affectation des résultats

Les résultats de fonctionnement constatés au compte administratif doivent faire l'objet d'une affectation au budget. Affectations décidées par un vote à mains levées (14 votants, 14 oui) : \* *Commune* : 426 602.43 € affectés en recettes d'investissement au c/1068 et 123 759.12 € affectés en recettes de fonctionnement au c/002 du BP 2020

\* *Lotissement les Musiciens* : 83 335.06 € affectés en recettes de fonctionnement au c/002 du BP 2020

## 4 – Vote des budgets 2020

### Commune

Budget adopté par vote à bulletins secrets (14 votants, 14 OUI)

Le total en dépenses et en recettes s'équilibre à :

1 265 475.12 € pour la section de fonctionnement

1 593 738.43 € pour la section d'investissement

Les dépenses d'investissement seront consacrées à :

- Fin des travaux de réhabilitation des anciens services techniques, du réaménagement de L'Espace Loisirs et de l'agrandissement du centre périscolaire
- Transformation ancienne mairie en logements sociaux
- Réaménagement voirie rues du Champ de la Foire, de la Tendresse et l'allée des Tilleuls

## Lotissement Les Musiciens 1

Budget adopté par vote à bulletins secrets (14 votants, 14 OUI)

Le total en dépenses et en recettes s'équilibre à :

103 402.00 € pour la section de fonctionnement

0.00 € pour la section d'investissement

## Lotissement Les Musiciens 2

Budget adopté par vote à bulletins secrets (14 votants, 14 OUI)

Le total en dépenses et en recettes s'équilibre à :

263 586.67 € pour la section de fonctionnement

383 506.46 € pour la section d'investissement

## 5 – Subvention à Familles Rurales pour le périscolaire

En 2019, 35 000 € ont été versés par la commune afin d'aider Familles Rurales à financer les frais de fonctionnement du centre périscolaire. Pour 2020, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées, décide d'attribuer la même subvention soit 35 000 €

## 6 – Attribution d'une subvention à l'ADMR Beaurepaire – Mesnard – Vendrennes

En 2019 pour 3 924 heures facturées, subvention de 1 583 €

## 7 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'UNC/AFN

L'UNC/AFN départementale organise son congrès annuel aux Herbiers le 14 juin prochain à charge des sections locales. L'attribution d'une subvention de 200 € a été décidée à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées

## 8 – Demande de subvention par le Rugby Club Herbretais

Une jeune vendrennaise licenciée au club de rugby des Herbiers, demande une subvention. A l'unanimité des membres présents par vote à mains levées, est décidé de ne pas accorder de subventions aux associations sportives extérieures.

## 9 – Subvention "rénovation façades"

Un dossier est validé pour des travaux de changement d'ouvertures. Le demandeur recevra une subvention de 150 €, en complément de la subvention versée par la CCPH

## 10 – Achat terrain les Musiciens – Prise en charge des frais de mainlevée de garantie

La commune a racheté 5m<sup>2</sup> à un propriétaire afin de supprimer un angle saillant dans un virage. A l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées, il a été décidé de prendre en charge les frais de mainlevée de garantie à hauteur de 142 €

## 11 – Convention de prestations de services avec la CCPH

La CCPH confie à la commune la gestion de certains équipements ou services relevant de sa compétence (bâtiments et voirie) coût de la prestation reversée à la commune: 23.53 €/H

## 12 – Déclaration intention d'aliéner

La commune renonce à son droit de préemption sur cinq propriétés situées rue de la Touche Boudaud, impasse du Mimosa, La Maquignerie et les Quatre Vents

**Membres présents** : Roseline PHLIPART, Thierry PINEAU, Florence de CHABOT, Yvon BOUDEAU, Alain CHENOIR, Patrice ROUSSELOT, Gérard GALLARD, Rémi SEILLER, Pascal LALLEMAND, Mélanie LOIZEAU, Sandra GODET, Delphine MERLET, Valérie CHENU, Stéphane BARBARIT, Mélanie PETITEAU, Sonia CHENOUARD, Clément RECROSIO, Séverine RIPOCHE, Marie-Jeanne GODET

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de 19 membres

Date de convocation : 19 mai 2020

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Roseline PHLIPART, Maire sortant, qui après avoir donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et avoir procédé à l'appel nominal, a déclaré installer Mesdames et Messieurs Roseline PHLIPART, Thierry PINEAU, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Yvon BOUDEAU, Alain CHENOIR, Patrice ROUSSELOT, Gérard GALLARD, Rémi SEILLER, Pascal LALLEMAND, Mélanie LOIZEAU, Sandra GODET, Delphine MERLET, Valérie CHENU, Stéphane BARBARIT, Mélanie PETITEAU, Sonia CHENOUARD, Clément RECROSIO, Séverine RIPOCHE, Marie-Jeanne GODET dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mr Rémi SEILLER

### **ÉLECTION DU MAIRE**

Monsieur Gérard GALLARD, doyen des membres du conseil a pris la présidence et invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire

Le conseil municipal a désigné Messieurs Patrice ROUSSELOT et Yvon BOUDEAU comme assesseurs.

#### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants .....	19 voix
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) .....	0 voix
Nombre de suffrages exprimés .....	19 voix
Majorité absolue .....	10 voix
<b>PHLIPART Roseline .....</b>	<b>19 voix</b>

**Mme PHLIPART Roseline a été proclamée maire et a été immédiatement installée.**

### **DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres, la création de 3 postes d'adjoints au maire.

#### **ÉLECTION DES ADJOINTS**

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel.

Une liste de trois candidats a été déposée auprès de Mme le Maire :

Mr Pascal LALLEMAND

Mme Florence de CHABOT de TRAMECOURT

Mr Thierry PINEAU

#### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de votants.....	19 voix
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) .....	0 voix
Nombre de suffrages exprimés .....	19 voix
Majorité absolue .....	10 voix
<b>LALLEMAND Pascal .....</b>	<b>19 voix</b>

**Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mr Pascal LALLEMAND. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.**

### **Membres présents** : tous les membres en exercice

PV séance 26 02 2020 adopté à l'unanimité des membres présents. Secrétaire de séance M. Clément RECROSIO

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a nommé les conseillers suivants en tant que délégués :

Mr Gérard GALLARD, conseiller délégué à la voirie

Mr Alain CHENOIR, conseiller délégué aux affaires scolaires et à l'encadrement du Conseil Municipal des Enfants

Monsieur Patrice ROUSSELOT, conseiller délégué en charge des associations

**1 – Vote des taux d'imposition 2020** : L'actualisation annuelle des bases engendre une hausse des recettes attendues de 7 900 € par rapport à 2019. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents par un vote à bulletins secrets (19 votants – 19 OUI) de maintenir les taux d'imposition en vigueur:

	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	26.18 %	26.18 %
Taxe foncier bâti	16.73%	16.73%
Taxe foncier non bâti	42.72%	42.72%

### **2 – Indemnités des élus**

**Indemnités du Maire** : Après étude et délibération, il a été proposé d'attribuer le taux de 43.09% de l'indice maximum. Le vote à bulletins secrets a donné les résultats ci-contre, portant l'indemnité à 1 327.34 € net

Votants	18
OUI pour 43.09% de l'indice maximum	18
NON pour 43.09% de l'indice maximum	0

**Indemnités des adjoints** : Après étude et délibération, proposition d'attribuer le taux de 16.54 % de l'indice maximum. Le vote à bulletins secrets a donné les résultats ci-contre, portant l'indemnité à 556.46 € net

Votants	16
OUI pour 16.54 % de l'indice maximum	16
Non pour 16.54 % de l'indice maximum	0

**Indemnités des conseillers délégués** : Solde de l'enveloppe : 711.36 € brut, susceptible d'être allouée aux élus, partagée entre les trois conseillers délégués. Après étude et délibération, il a été procédé au vote suivant :

Votants	16
OUI pour la proposition	16
Non pour la proposition	0

Indemnité moindre au conseiller délégué en charge des associations, moins disponible, soit un montant mensuel de 80.41 € net mensuel

Indemnité identique aux deux autres délégués, soit 267.13 € net mensuel

### **3 – Composition des commissions communales après délibération voir P.2 de ce bulletin**

**4 – Délégations au Maire** : A l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées, le Conseil Municipal a délégué au Maire ses attributions suivantes :

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 25 000 € HT

Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

Exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire sur les zones UA et UB

Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

**5 – Modification du périmètre de 500m de protection autour du château** : il va être réduit à quelques rues autour du château

**6 – Cimetières – Reprise de 65 sépultures sans concession** : Le Conseil Municipal a émis un avis favorable

**7 – Cession d'un terrain communal – allée des Tilleuls** : Pour l'accès à 3 parcelles constructibles d'un particulier, le conseil municipal accepte de céder une bande de terrain d'environ 150m<sup>2</sup> La réalisation d'une clôture le long du domaine public sera à la charge de l'acquéreur.

**8 – Tarifs restaurant scolaire – année 2020/2021** La loi EGALIM impose 10% de produits bio en 2020, 15% en 2021 et 20% en 2022 dans les repas. Le prix du fournisseur va donc augmenter à la rentrée. Afin de tenir compte de cette évolution, une augmentation de 0.15 cts a été décidée (vote à bulletins secrets - 19 votants – augmentation de 15 cts : 14 voix – augmentation de 20 cts : 5 voix)

Repas réguliers .....	3.75 €	Repas instits, personnel communal .....	6.75 €
Repas occasionnels réguliers (2/3 j/semaine) .	4.65 €	Repas adultes .....	8.65 €
Repas très occasionnels .....	5.15 €	Frais fixe en cas de fournitures du repas .....	2.00 €

### **9 – Travaux ancienne mairie – Emprunt auprès de la Banque des Territoires**

Pour obtenir le conventionnement APL, un emprunt de 30 000 € est sollicité auprès de la Banque des Territoires.

**10– Tirage au sort public des jurés d'assises 2021** : Ont été tirés au sort et susceptibles d'être juré d'assises en 2021.

Mr Simon PAYRAUDEAU

Mr Jean-Claude GIRAUD

Mme Karen VINCEDEAU

**11 – Modalité de désignation des représentants de la commune au sein des instances extérieures** : Normalement faites à bulletins secrets, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal a décidé qu'elles se feraient à mains levées



**12 – Désignation du Correspondant Défense, du représentant à l'Agence de Service aux Collectivités Locales, du représentant à Novaliss** : A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal a désigné les représentants suivants :

Correspondant Défense : Mr Gérard GALLARD

Agence de Services aux Collectivités Locales : Mme Roseline PHILIPART

Novaliss : Mme Florence de CHABOT

**13 – Décisions modificatives** : nécessaires à l'exécution du budget ont été approuvées à l'unanimité

**14 – Déclaration d'intention d'aliéner** : La commune renonce à son droit de préemption sur une propriété vendue rue de la Madone

**15 – Subvention rénovation façade** : Une aide de 150 € est accordée à un riverain rue du Champ de la Foire

## COVID-19

### Témoignages du personnel soignant

Je m'appelle **Manon Rousselot**, je suis infirmière diplômée d'état depuis bientôt 1 an. Actuellement, je travaille au centre de Santé ADMR de Mouchamps (antenne du Boupère) ; nous sommes 4 infirmières à intervenir sur le secteur de Vendrennes (dans une équipe de 17 infirmières dont 9 sur l'antenne de Mouchamps).

**"Mon début de carrière rime avec crise sanitaire."**

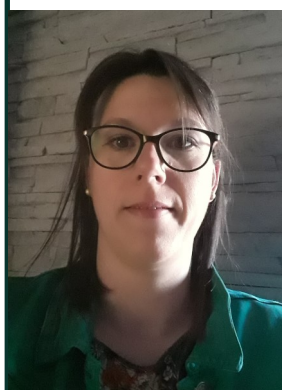
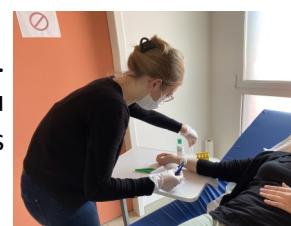
En effet, face à cette pandémie, nous avons dû nous adapter. Nous avons continué les soins au domicile de nos patients ainsi qu'au Pôle Santé de Mouchamps sur rendez-vous.

**Sachez que derrière nos masques, nos sourires pour vous restent inchangés ! 😊**

Toutefois nous avons mis en place de nouvelles mesures pour garantir leurs sécurités ainsi que la nôtre :

- Port systématique du masque
- Tenues et mesures de sécurité adaptées si patient suspecté COVID19

Désinfection accrue du matériel et de nos véhicules. Les soins auprès de nos patients chroniques se poursuivent, tout en redoublant d'attention et de vigilance quant à la surveillance de leur état de santé. L'entraide entre collègues est primordiale dans ce genre de situation, nous échangeons beaucoup entre nous. En ce qui me concerne, l'écoute et le soutien de mes collègues m'ont aussi permis d'aborder cette période avec plus de quiétude. **Merci à tous pour vos efforts déjà réalisés, et continuons ensemble à respecter les mesures de sécurité et d'hygiène pour le bon vivre de chacun.** Nous remercions les entreprises, les artisans et certains particuliers de nous avoir fait don de masques, de combinaisons et confectionné des blouses ; ainsi nous avons pu partir plus sereinement au contact de nos patients.



"Je m'appelle **Lise Doucet**, je suis infirmière au centre hospitalier de la Roche sur Yon depuis 10 ans dans le service de soins de suite et réadaptation. Dans mon service, nous n'avons pas accueilli de patients atteints de Covid-19 mais notre quotidien, pendant cette période, était différent de part les visites qui étaient interdites. **Notre rôle d'écoute, d'aide et notre présence ont été très importants et très sollicités par les patients.** Pour eux, l'éloignement avec leur famille a été difficile à vivre, entraînant une grande source d'angoisse et de solitude. **Nous avons joué un rôle indispensable et essentiel auprès des familles** pour leur donner des nouvelles de leurs proches hospitalisés afin qu'elles soient rassurées et nous avons continué à faire de notre mieux pour accompagner les personnes en soins palliatifs, même si quelques visites leurs étaient autorisées. La mise en place de la communication par visio a été une source de joie et de réconfort pour les patients et leurs familles."



# La Petite Ourse



Micro-crèche ADMR



pour tous, toute la vie, partout

La micro-crèche ADMR «La Petite Ourse» ouvrira ses portes sur la commune de Vendrennes au 4ème trimestre 2020. La dimension humaine de la structure (10 enfants de 2 mois ½ à 4 ans) permettra d'offrir à chaque enfant un accueil individualisé tout en favorisant son éveil et sa socialisation de par

la vie collective. Les enfants pourront être accueillis de façon régulière ou occasionnelle de 7 h à 18 h 45 (possibilité de garde d'enfants à domicile pour les horaires atypiques).

Les tarifs démarreront à partir de 5 € de l'heure, comprenant les repas et les couches ; tarifs variant selon les ressources des familles et la durée de l'accueil de l'enfant et ouvrant droit aux aides familiales (complément libre choix du mode de garde de la PAJE et crédits d'impôt).

La responsable, Alice BARRE, infirmière puéricultrice de formation, aura sous sa responsabilité 4 professionnelles formées à la petite enfance. N'hésitez pas à la contacter dès maintenant pour un devis gratuit et préinscrire votre enfant.

« Notre projet pédagogique s'appuie sur des valeurs de respect de chaque enfant et du choix éducatif des parents. Il est centré sur le bien-être de l'enfant en accord avec son rythme et son développement moteur, affectif et intellectuel. »

Alice BARRE

Responsable de la micro-crèche



**Pour inscrire votre enfant, contactez-nous :**

[lapetiteourse@admr85.org](mailto:lapetiteourse@admr85.org)

02 51 44 11 55

[www.admr85.org](http://www.admr85.org)

**OUVERTURE  
FIN D'ANNÉE**



3 rue du Soleil Levant  
85250 Vendrennes



## Naissances

\*10 naissances depuis le début de l'année

Noé BOISSINOT, né le 21 janvier

Lyana VERDEAU, née le 28 janvier

Pierre RAMBAUD, né le 31 janvier

Milo BREHERET ROUSSEAU, né le 18 février

Hayden VACHÉ, né le 26 février



Bastien OUVRARD, né le 15 mars

Guilhem MUSSAT, né le 15 mars

Cassandra DUVAL, née le 10 avril

Léa BOUSSABA, née le 9 mai

*\*Nous diffusons seulement les naissances dont nous avons l'autorisation écrite.*

## Décès

Marie-Bernadette NERRIERE, décédée le 10 janvier à 61 ans

Florida NOËL, décédée le 23 janvier à 83 ans

Gabrielle GRÉAU, décédée le 19 mars à 88 ans

René CHENU, décédé le 4 avril à 92 ans



*Si vous ne désirez pas que le décès d'un proche paraisse dans le bulletin communal, veuillez en informer la mairie au moment de l'évènement*



## Restaurant scolaire

Les inscriptions au restaurant scolaire pour l'année 2020/2021 se font en Mairie dès à présent. Vous devez vous présenter en mairie aux horaires d'ouverture ou faire votre demande par mail : [accueil.mairie.vendrennes@orange.fr](mailto:accueil.mairie.vendrennes@orange.fr). Vous trouverez les nouveaux tarifs sur le compte-rendu du conseil municipal page 8.

## Horaires d'été

Pendant les congés d'été, les horaires de la Mairie et de l'agence postale vont être modifiés :

- Mairie : fermeture le lundi 13 juillet ainsi que les samedis 25 juillet et 8 août 2020.
- Agence postale : semaine 33 ⇒ fermeture du 10 au 15 août, semaine 34 ⇒ fermeture le jeudi 20 et le samedi 22 août

Tous travaux ou modifications sur votre propriété sont soumis à une réglementation,

## Autorisation de travaux

clôture, abris de jardin, modification de l'usage d'une pièce.... Avant chaque projet d'amélioration de votre habitat ou dans votre jardin, vous devez au préalable vous renseigner en mairie pour les documents à fournir pour une éventuelle déclaration. Il faut alors un délai d'1 à 3 mois au service instructeur pour donner son avis qui devra être validé par Mme le Maire. Nous remercions tout à chacun de bien vouloir suivre ces recommandations au risque de poursuites.





## Nos petites bêtes en divagation

### Notion d'animal errant ou en état de divagation

☞ Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que **tout chat dont le propriétaire n'est pas connu.**

Hors, on nous signale très fréquemment des chats en divagation, ces chats ne sont pas arrivés là tous seuls... peut-être que votre voisin laisse faire sans cesse des petits à sa minette ? et dans ce cas le mieux est de le rencontrer et lui demander de procéder à la stérilisation. La Mairie ne peut supporter le coût de leur prise en charge. **C'est pourquoi nous vous demandons, propriétaires de ces petites bêtes, de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter leur prolifération et ainsi respecter le confort de chacun.**



☞ Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

**Merci de veiller à ce que votre chien soit bien dans son enclos ou de nous signaler si vous l'avez égaré lors d'une sortie pour éviter de rechercher son propriétaire lorsque celui-ci nous est restitué.**

## « JE DÉSHERBE MON TROTTOIR »

Vous savez tous que depuis Janvier 2017, il est interdit d'utiliser des pesticides sur les lieux publics, interdiction concernant aussi les particuliers depuis Janvier 2019. La commune de Vendrennes a donc cessé de traiter les espaces publics depuis 3 ans ½. Bilan : la commune ne paraît plus aussi entretenue qu'avant, nos agents ont d'autres moyens bien moins performants qui leur prennent beaucoup de temps. Ils ont fort à faire avec les abords des espaces publics (salles, école, restaurant scolaire, bibliothèque, foyer, parkings, places, moloks, cimetières, prairie du Benêt...) et ne suffisent pas à nettoyer les 15 km de voirie desservant les habitations. Dans beaucoup de communes, il est fait appel au civisme des riverains en leur demandant de désherber eux-mêmes les trottoirs qui bordent leur terrain (par arrachage ou coupe des mauvaises herbes). Pourquoi ne pas essayer à Vendrennes ?

**Le challenge est lancé, il s'appelle « je désherbe mon trottoir »**

Dans 1 an, le point sera fait sur la participation active à cette opération.

## Règlementation des feux

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts ou autres, produits par les ménages **est interdit**. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage.



**Aucune dérogation ne peut être accordée**



### Léna Drouet et Thomas Cousin récompensés

Chaque année, le Conseil Départemental récompense les jeunes de 16 à 25 ans, en attribuant la bourse « jeunes bénévoles vendéens » qui valorise l'investissement de chacun dans une ou plusieurs associations vendéennes et aide le financement du permis de conduire ou de la poursuite d'études.

**Léna** a participé au coaching des jeunes du club "Vendrennes Volley Ball". Elle a passé 2 ans au sein du bureau du Club des Jeunes Vendrennais. Elle a organisé la fête inter-quartiers 2018 dans le pôle "jeux"

**Thomas** a été membre du bureau du Club des Jeunes pendant 5 ans dont 1 an en tant que trésorier et a participé à l'organisation des jeux de la fête inter-quartiers 2018.



## Des nouvelles de la MARPA

### 100 ans de Marcel HERBRETEAU fêtés à la MARPA le 11 Mars



Né le 11 Mars 1920, Marcel Herbreteau a fêté ses 100 ans à la MARPA, entouré par sa famille, les résidents, le personnel au complet et des élus.



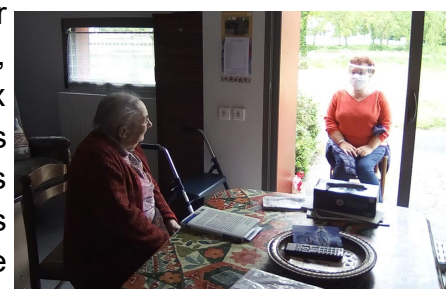
**Premier homme de la commune à atteindre cet âge, sa santé et son dynamisme font des envieux !**



*Tous, famille, amis et le principal intéressé ont été heureux que cette fête ait eu lieu, une semaine plus tard, le confinement l'aurait empêché, cela aurait été bien triste...*

### CONFINEMENT, les Résidents et le Personnel de la MARPA tiennent le coup !

Depuis nos aînés de la MARPA sont confinés... les liens avec l'extérieur sont différents mais forts. Tout au long de ces semaines, messages, dessins des enfants, chocolats de Pâques, colis, fleurs ont été envoyés aux résidents qui restent présents dans nos pensées. Ils reçoivent maintenant des visites avec les contraintes d'un temps limité, des masques, de la distance d'1m 50. Chacun se plie aux règlements, même si c'est très éprouvant. **Merci aux membres du personnel, ils font preuve d'un immense dévouement au quotidien et s'ingénient à adoucir ces jours difficiles pour tous.**



## La Brioche de Vendrennes fait peau neuve



Après de long mois de travaux la Brioche de Vendrennes vous accueille depuis le 17 décembre dans sa nouvelle boutique avec une nouveauté : un « espace snacking ».

**Sensibles aux désagréments occasionnés, nous tenions vivement à remercier notre clientèle pour sa compréhension et la patience dont elle a fait preuve durant les travaux et à la mise en route du magasin.**

La Brioche de Vendrennes remercie également toute son équipe pour son dévouement et son implication durant cette période.

Jean-Michel et Charly

La Brioche de Vendrennes vous propose de nouveaux services :

- ⇒ Offre snacking, salon de thé
- ⇒ Distributeurs de pain & brioche
- ⇒ Location de salle



<https://www.briochedevendrennes.fr>

☎ 02 51 66 09 25

f Brioche de Vendrennes

**OUVERT 7J/7 ET 24H/24 SANS INTERRUPTION**

**FERMÉ LE 25 DÉCEMBRE ET LE 1ER JANVIER**

## ERRATUM

Entreprises non présentes sur la liste des entreprises dans le Vent Draine de janvier 2020, nous nous en excusons :

### LÉGÈR'THÉ

Mr RECROSIO Clément 85250 VENDRENNES

[www.legerthe.fr](http://www.legerthe.fr)

### HANNOÉ CRÉATIONS

Mme BOISSEAU Céline 85250 VENDRENNES

☎ 06.47.10.93.46

[hannoecreations@yahoo.com](mailto:hannoecreations@yahoo.com)

f Hannoecreations



## Les gîtes de Sébastien et Sabine Dubreuil

Depuis juillet 2018, Sébastien et Sabine Dubreuil vous accueillent tout au long de l'année dans leur gîte de groupe « **la Ry'bambelle** ». Située aux **Herbiers**, cette location est composée de 15 couchages, d'une piscine intérieure et d'un spa. Photos et renseignements sur le site internet : [www.larybambelle.fr](http://www.larybambelle.fr)



Et bientôt, un **nouveau gîte de groupe à proximité de chez vous va ouvrir ses portes !** « **Le 160 !** » peut accueillir jusqu'à 20 personnes. Une piscine, un bain bouillonnant intérieur et une petite salle de réception viennent compléter l'offre. Ce gîte est situé aux 4 chemins de l'Oie et l'ouverture est prévue pour début juillet 2020. Photos et renseignements sur le site internet : [www.le160.fr](http://www.le160.fr)

## Une nouvelle esthéticienne à votre domicile



"Je me déplace à votre domicile pour différentes prestations : soins, épilations, manucurie, rehaussement de cils, maquillage zao..."

*Mademoiselle Rose*

Mégane AVRIT - ☎ 06-18-47-88-02

## 4<sup>ème</sup> saison pour le labyrinthe



Pour sa quatrième année, le Labyrinthe en Vendée Vallée a choisi le Thème du tour de France et annonce la couleur : « **Nul besoin de vélo pour prendre le départ de cette grande boucle. Cependant les 21 étapes pourraient bien vous faire perdre les pédales !!!** »

route de la verrie  
85250 VENDRENNES  
06.77.17.48.31

**HORAIRES**

- DU 4 JUILLET AU 31 AOÛT 2020  
TOUS LES JOURS DE 10H30 À 20H
- NOCTURNES JUSQU'À MINUIT :  
LES MERCREDIS ET SAMEDIS

ATTENTION  
Arrêt de la billetterie 1h30 avant la fermeture.  
AUTRES DATES OU HORAIRES POSSIBLES POUR  
LES GROUPES SUR RÉSERVATION.

**Jean-Claude BILLAUD**  
✉ [thelabyrinthe85@gmail.com](mailto:thelabyrinthe85@gmail.com)  
Site : [www.labyrinthevendeevallee.com](http://www.labyrinthevendeevallee.com)  
<https://www.facebook.com/labyrinthevendeevallee/>

À 20 MINUTES  
DU PUY DU FOU  
NOUVEAUX THÈME ET TRACÉ

Le **TOUR** du  
**labyrinthe**  
EN VENDÉE VALLÉE

2020

Grand départ de VENDRENNES  
du samedi 4 juillet au 31 août 2020

Adapté à  
tous les âges

NOCTURNES  
tous les  
mercredis et  
samedis soirs

BUVETTE  
PLAN D'EAU  
ANIMAUX DE LA FERME  
BOUTIQUE

WC P A

INFO  
06.77.17.48.31  
[www.labyrinthevendeevallee.com](http://www.labyrinthevendeevallee.com)



### Annulation du Festy Volley le dimanche 7 juin

#### Festy Volley, c'est quoi :

C'est un grand tournoi de volley-ball, pour les jeunes de 5 à 20 ans, licenciés ou non. C'est LE rendez-vous incontournable du volley-ball en Pays de Loire. Organisé par la ligue de Volley-Ball des Pays de Loire, en 2020 le club de Vendrennes avait l'honneur de recevoir cet événement. Événement permettant de promouvoir le volley-ball auprès des jeunes de toute la région.

**Suite à la crise sanitaire qui touche la France, Festy Volley ne peut donc pas avoir lieu cette année, mais l'édition 2021 se déroulera à Vendrennes.**

#### Inscriptions à la saison de volley 2020/2021 :

les permanences auront lieu cet été, deux dates sont proposées: **mardi 07 juillet** et le **jeudi 16 juillet**, de 17h30 à 19h00. Nous vous donnerons toutes les modalités prochainement.

Pour pouvoir répondre à toutes les questions et interrogations de nos licenciés, quant au déroulement de la prochaine saison, l'Assemblée Générale aura lieu le **vendredi 04 septembre** à 20h, à la salle Vendrina.

**Samedi 20 Juin 2020**  
- De 8h à 12h -

**VENDRENNES**  
A côté de l'ancienne mairie

**Ramassage de Ferraille**

Pour la sécurité de tous, les protections individuelles (masque et gants) sont à la charge de chacun.

Pour plus de renseignements :  
06 23 27 68 99

Organisé par le  
Vendrennes Volley Ball

**Dates à retenir**

- ⇒ Samedi 20 juin 2020 :  
Ramassage de ferraille (parking ancienne Mairie)
- ⇒ Mardi 07 et Jeudi 16 Juillet 2020 :  
Inscriptions saison 2020/2021
- ⇒ Vendredi 4 septembre 2020 : AG
- ⇒ Dimanche 06 Septembre 2020 : Vide grenier

Retrouvez toute l'actualité du club sur la page facebook :  
[VVB Vendrennes Volley Ball](https://www.facebook.com/VVB.Vendrennes.Volley.Ball)

Pour contacter le club : [vendrennesvb@live.fr](mailto:vendrennesvb@live.fr)

**VENDRENNES**  
**Dimanche 6 septembre 2020**

**VIDE GRENIER**  
PRAIRIE DU BENET

EXPOSANTS A PARTIR DE 7h  
ENTREE GRATUITE 9h - 18h

BUVETTE SANDWICHS SUR PLACE  
3€ le mètre

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS  
06.61.34.33.51 / [videgrenier.vvb@gmail.com](mailto:videgrenier.vvb@gmail.com)

Sous réserve

## Marché de Printemps

### Une équipe de 11 mamans bénévoles

Depuis le mois de Septembre, nous avons repris du service. Le marché de printemps comprend 11 mamans prêtes à s'investir dans une ambiance conviviale. Nous avons besoin de nouveaux membres, alors n'hésitez pas à nous rejoindre ! Les projets menés sur l'année 2018/2019 nous ont permis de récolter un bénéfice cumulé de 3132 € (ventes des calendriers, gâteaux bijoux, cageots de plants de légumes et de fleurs). Les fonds permettent d'offrir aux enfants le spectacle à l'occasion de l'arbre de Noël, d'aider à financer les sorties ou voyages scolaires tout au long de l'année.



**Au vu des conditions sanitaires, le marché de printemps de l'année 2019/2020 n'a pas eu lieu, la distribution des caissettes potagères et florales s'est passée le mercredi 29 avril sur la cour de l'école.**

*L'équipe du Marché de Printemps*



## Le club compte 64 licenciés dont 35 jeunes (catégories juniors à poussins)

Nous avons donc engagé 5 équipes séniors :

- 1 équipe en Région,
- 1 équipe en 1<sup>ère</sup> Division,
- 1 en 2<sup>ème</sup> Division,
- 1 en 3<sup>ème</sup> Division
- 1 en 4<sup>ème</sup> Division.



La saison 2018/2019, l'équipe de Pré Région est montée en Région en deuxième phase et toutes les autres équipes se sont maintenues. Les objectifs du club pour la saison 2019/2020 étaient le maintien de toutes les équipes dans leur division respective et la montée pour l'équipe D3. Les entraînements jeunes sont assurés le mercredi et le vendredi par Fabrice Connil et Willy Cougnon.

Pour les jeunes il y a 3 équipes :

- 1 équipe Cadets/Juniors,
- 1 équipe Minimes,
- 1 équipe Benjamins.



### Dates à retenir :

**20 DECEMBRE 2020 : TOURNOI GENTLEMAN**

Pour tous renseignements vous, contacter :

Loïc Montebault

☎ 06 16 04 76 47 ou ✉ [stflovend@gmail.com](mailto:stflovend@gmail.com)

N'hésitez pas à consulter notre site :

<http://ttsainteflorendrennes.iimdo.com>

### Composition du bureau :

**Président :** MONTEBAULT Loïc

**Secrétaire :** CONNIL Marine

**Correspondant :** CONNIL Marine

**Trésorière :** AVRIT Christelle

**Membres :** BOUDAUD Thierry, BOUHINEAU

Loïc, CONNIL Fabrice,

COUGNON Willy,

SOULARD Didier,

MERLET Baptiste

## Un œil sur le Comité de Jumelage du Pays des Herbiers

### Action - Échange - Représentation - Accueil pour le comité de jumelage...

**Vous en témoignent les nombreux événements organisés au cours de l'année 2019 :**

Après-midi dansant le 3 mars ; voyage en Allemagne du 1<sup>er</sup> au 5 mai (festivités à l'occasion des 20 ans du jumelage avec Liebertwolkwitz) ; marche pour l'Europe le 9 mai au Bois du Landreau ; participation au forum des associations le 22 juin ; séjour au Pays de Galles du 4 au 9 septembre consacré à la célébration des 20 ans du jumelage avec Newtown et au festival « food and drink » où un stand de produits locaux nous est réservé



dans le « french village » ; accueil des jeunes allemands en échange avec leurs correspondants du collège Jean Rostand du 23 septembre au 1<sup>er</sup> octobre ; accueil de coureurs gallois à l'occasion de leur participation à la randonnée « Walter Bénéteau » le 19 octobre et au Chrono des Nations le 20 octobre. Et aussi, toute l'année, les cours de langues : anglais, allemand et espagnol ainsi que la rédaction du « Tri-Potins » (revue annuelle éditée en janvier).



**Les manifestations pour 2020 :**

- \* Déplacement au Pays de Galles pour assister au match Galles-France qui a eu lieu à Cardiff le 22 février
- \* Le bal annuel s'est déroulé début mars
- \* Un échange musical était prévu du 15 au 18 avril. *Annulé en raison des raisons sanitaires "Coronavirus".*

**Et des projets en cours dont la venue des allemands sur un thème et des dates à définir**

Notre site : [www.jumelage-paysdesherbiers.fr](http://www.jumelage-paysdesherbiers.fr)

Contact de la présidente : 06 81 90 42 35

## POLLENIZ, la protection des végétaux, la préservation de l'environnement et de la santé publique



est une association qui accueille tous les propriétaires et détenteurs de végétaux et produits végétaux.

Elle est issue de la fusion régionale de la FREDON et des FDGDON, en Pays de la Loire. Marc Pondaven a initié le projet stratégique en 2015 et la fusion a été effective en janvier 2019. Il assume les fonctions de Directeur Général depuis 3 ans.

### Président :

Serge GELOT

### Membres :

Roland FOUCAULT

Alain COLAS

Catherine GIRAULT

Alain PELLOQUIN

Joël FRUNEAU

L'adhésion est ouverte aux professionnels (productions agricoles et revendeurs de végétaux), aux collectivités territoriales et EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), aux jardiniers amateurs et autres propriétaires d'espaces végétalisés et aux opérateurs (groupements communaux ou intercommunaux, acteurs de certaines luttes collectives).

### POLLENIZ 85

Allée des Druides - BP 141  
85004 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 01  
Tél. 02 51 47 70 61  
Fax 02 51 47 70 69  
✉ polleniz85@polleniz.fr

**POLLENIZ** a pour mission de veiller au bon état sanitaire des végétaux et produits végétaux (productions agricoles, productions cultivées par le particulier dans son jardin et végétaux des espaces verts, végétalisés, naturels...) pour éviter des impacts économiques, environnementaux et de santé publique dus aux dangers phytosanitaires, à des organismes émergents, à des espèces exotiques envahissantes (Ragondin, Frelon asiatique), à des espèces animales ou végétales posant des problèmes de santé publique (Berce du Caucase, Ambroisie à feuilles d'armoise).



**POLLENIZ** intervient sur l'ensemble de la région Pays de la Loire avec un siège social dans le Maine-et-Loire et 4 antennes départementales en Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe et Vendée. La force de **POLLENIZ** repose sur son organisation opérationnelle : 67 collaborateurs permanents, 15 à 20 collaborateurs temporaires pour faire face à certaines activités saisonnières et un réseau de bénévoles, opérateurs acteurs de la ruralité, mais également des moyens opérationnels adaptés et spécialisés. **POLLENIZ** publie régulièrement ses bulletins de santé du végétal et son flash sanitaire mensuel. Vous pouvez retrouver **POLLENIZ** sur Facebook, Twitter et LinkedIn et sur [www.polleniz.fr](http://www.polleniz.fr).

**POUR LES JEUNES DE 16 à 25 ANS  
sortis du système scolaire**

- Construire son projet professionnel
- Se former
- Travailler



**Une équipe à votre écoute - Un accueil individualisé**

**NOTRE ACCOMPAGNEMENT** : 3 axes d'accompagnement : – Orientation/Formation – Emploi – Vie quotidienne

- Accès aux offres d'emploi
- Accès à la formation
- Ateliers et actions thématiques
- Outils pour la recherche d'emploi
- Simulations d'entretiens
- Le dispositif parrainage
- Mise en place d'aides (logement, mobilité...)
- Infos santé

Le **PACEA** (Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie) constitue le nouveau cadre contractuel unique de l'accompagnement des jeunes.

La **Garantie Jeunes** est un accompagnement intensif qui s'inscrit dans le cadre du PACEA et vise l'accès à l'emploi. L'accompagnement se fait sur 1 an en collectif et en individuel.

**NOTRE COUVERTURE TERRITORIALE** : **54 communes** - **5 intercommunalités** : **Les Herbiers - Pouzauges - St Fulgent/Les Essarts - Mortagne sur Sèvre - Terres de Montaigu**

## CONTACTS

**SIÈGE** : Mission Locale du Haut Bocage - Rue de l'Etendue - 85500 LES HERBIERS - ☎ 02 51 66 81 15

✉ contact@mlhb.fr - [www.mlhb.fr](http://www.mlhb.fr) **ANTENNE DE MONTAIGU** : 74 avenue Villebois Mareuil - ☎ 02.51.46.46.10

**PERMANENCES SUR POUZAUGES – ST FULGENT/LES ESSARTS – MORTAGNE SUR SÈVRE – ROCHESERVIERE**



**NovaliSs vous accompagne vers l'emploi...**

Vous recherchez un emploi ? Vous avez besoin de vous réorienter professionnellement ?

Vous souhaitez un complément d'heures ?

**Vous, particulier ou professionnel du territoire, devenez acteur de l'emploi solidaire...**

**Rapprochez-vous du délégué de votre commune**

Un salarié absent ? Un surcroît d'activité ? Un besoin temporaire ? Après étude de votre demande, nous vous proposons un salarié résidant sur votre territoire.

De votre côté, votre gestion administrative est simplifiée : vous recevez une facture mensuelle reprenant les heures effectuées.

*Sous certaines conditions, en employant une personne à votre domicile, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt à hauteur de 50% (dans la limite du plafond) ou d'un crédit d'impôt.*

Pour un emploi ou un complément d'heures, nous recherchons actuellement :

- Des agents d'accueil déchetterie
- Des assistants(es) animateur – animatrice
- Des agents de restauration collective
- Des employés de ménage pour des particuliers et des entreprises ...

Retrouvez toutes nos annonces sur notre site internet : [www.novaliss.fr](http://www.novaliss.fr) ou sur notre page

**SIÈGE SOCIAL**

6, rue des Arts 85500 Les Herbiers

☎ 02.51.67.05.56

**Antenne à Pouzauges**

**Permanence à Mortagne sur Sèvre**

**PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES** : du lundi au vendredi : 9h00-12h30

Lundi, mardi, mercredi : 13h30-17h30 - Vendredi : 13h30 - 17h00



Nous sommes un lieu d'accueil où le caractère humain des relations est prioritaire, où le conjoint survivant se sent écouté, aidé par des responsables qui ont traversé la même épreuve.

Face au Veuvage, Ensemble, Continuons

**N° vert : 08.00.00.50.25**

Appel gratuit 7 j / 7 de 11h à 23h depuis un poste fixe

**FAVEC 85 - Association Départementale des Conjointes survivants et Parents d'Orphelins**

Notre Association Départementale a pour but :

- **DE DÉFENDRE LES DROITS** des personnes en situation de veuvage,
- **DE LES AIDER** dans leurs démarches administratives,
- **DE LES REPRÉSENTER** auprès des Pouvoirs publics afin de faire évoluer une législation actuellement défavorable.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous rejoindre afin de faire nombre pour défendre nos acquis.

Sur votre secteur ☎ 02 51 67 34 15

Sur le plan départemental, permanences tous les lundis de 10h00 à 17h00 et le samedi sur RDV.

15 rue Anatole France  
85000 La Roche Sur Yon

✉ [advc85@sfr.fr](mailto:advc85@sfr.fr) ☎ 02.51.37.03.14

Déplacement à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

**Horaires des services**

**BIBLIOTHÈQUE :**

**Dès que nous en aurons l'autorisation**

De 16h30 - 17h30 le jeudi après-midi

De 10h00 - 12h00 les mercredi et samedi matin

**MAIRIE :**

**Semaine paire :**

9h00 à 12h00 du lundi au samedi

**Semaine impaire :**

9h00 - 12h00 du lundi au jeudi

9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00 le vendredi

Fermée le samedi matin

Tél. 02 51 66 08 22

**AGENCE POSTALE :**

Du mardi au vendredi :

De 14h00 à 17h00

Le samedi : 9h00 à 12h00

Tél. 02 51 66 06 27

**PAROISSE SAINT JEAN LÈS PAILLÉ**

**Permanence Impasse Clarisse:**

Le samedi de 10h00 à 11h00

Tél. 07 67 31 38 59



Quelle est la monnaie des poissons ?

*Les sous-marins*



Monsieur et Madame Rotte dans mon sac ont une fille, comment s'appelle-t-elle ?

*Jessica ! Car j'ai six carottes dans mon sac*



C'est l'histoire de 2 pommes de terre. Une d'elles se fait écraser et l'autre s'écrie :

*Oh purée !*



Une mouette trouve un morceau de pain, une autre mouette arrive et dit :

*Et si on faisait mouette-mouette !*



Pourquoi les chasseurs emmènent-ils leur fusil aux toilettes ?

*Pour tirer la chasse*



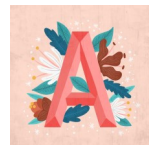
La maîtresse interroge Toto :  
Combien font 1 voiture + 3 voitures + 8 voitures ?

Réponse de Toto :

*1 bouchon, maîtresse*

Quelles sont les lettres les plus vieilles de l'alphabet ?

*A - G - H (âgès)*



Pourquoi les vaches font-elles du lait en fermant les yeux ?

*Parce qu'elles font du lait concentré*



Une mamie pense que « mdr » veut dire « merci de rappeler. Elle envoie un SMS à sa petite fille :

*Ton grand-père vient de mourir « mdr » !*



## AGENDA

### JUIN :

**Samedi 20** : Ramassage de ferrailles  
↳ Vendrennes Volley Ball

**Samedi 27** : Vente de repas à domicile  
↳ OGE

### JUILLET :

**Mardi 7** : Inscriptions VVB saison 2020/2021

**Jeudi 16** : Inscriptions VVB saison 2020/2021  
↳ Vendrennes Volley Ball



### SEPTEMBRE :

**Dimanche 6** : Vide grenier Pré du Benêt (sous réserve)  
↳ Vendrennes Volley Ball

### OCTOBRE :

**Samedi 17** : Repas animé ↳ OGE

### NOVEMBRE :

**Samedi 14** : Tournoi de palets  
↳ Familles Rurales

**Dimanche 15** : Concours de belote  
↳ Vendrennes Volley Ball

Commune de  
**Vendrennes**



8 bis route de l'Océan  
85250 VENDRENNES  
**+33 (0)2 51 66 08 22**  
Ⓞ Horaires d'ouverture



VIE MUNICIPALE

VIE PRATIQUE

VIE SOCIALE

VIE ÉCONOMIQUE

TOURISME ET DÉCOUVERTE



Pour tout information, consulter notre nouveau site, plus ludique, plus accessible, plus complet.  
Vous y trouverez les différentes actualités et l'agenda de Vendrennes et de la communauté des communes du pays des Herbiers.